

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Rénovation du poste 63 000 / 20 000 volts de DUGNY

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENEDIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme BERTHOD Florence (Chef d'Agence BRIPS)

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 32: Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.	Rénovation d'un poste 63 000 / 20 000 volts avec extension d'emprise pour mise aux normes du site

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du poste électrique (environ 1700 m²) pour installer de nouvelles grilles HTA, une fosse déportée et une piste légère.

Les travaux consistent donc à :

Etendre le site vers le sud-est avec modification de la clôture.

Déplacer un transformateur et installer de nouveaux équipements électriques au sein de la nouvelle travée (sectionneur, disjoncteur...).

Installer de nouvelles grilles HTA.

Mettre le site aux normes environnementale (mise en place d'une fosse déportée avec puits d'infiltration, installation de bacs récupérateurs sous les transformateurs et réalisation de murs pare-feu et pare-projectiles).

Installer une cabine 2I+P à droite de l'entrée et déplacer le bâtiment annexe de RTE non loin de cette cabine.

Réaliser une nouvelle piste légère.

Passer le contrôle commande en numérique.

4.2 Objectifs du projet

Rénovation du poste et mise aux normes

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront par l'extension de la plate-forme actuelle en direction du sud-est (environ 1700 m²) avec reprise de la clôture.

Le bâtiment annexe de RTE sera ensuite déplacé pour permettre le déplacement du transformateur TR 3 I 1.

Les bacs étanches sous les transformateurs seront réalisés et raccordés à la fosse déportée qui sera mise en place.

La fosse sera reliée à un puits d'infiltration qui évacuera les eaux pluviales.

En parallèle, les nouveaux équipements électriques seront installés et les nouvelles grilles HTA seront réalisées et également raccordées à la fosse déportée.

Les murs pare-feu et pare-projectiles seront ensuite construits en "U" autour des transformateurs.

La cabine 2I+P sera également installée et le contrôle-commande sera repris en numérique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le poste aura une puissance de transformation identique à la puissance actuelle.

Sa fréquentation par du personnel correspondra, comme à l'heure actuelle, à des opérations de maintenance et/ou de contrôle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension totale de la plate-forme du poste	1700 m ²
Hauteur des murs autour des transformateurs	5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le long de la RD 301
Dugny-sur-Meuse (55100)

Coordonnées géographiques¹ Long. 05°23'38"E Lat. 49°07'19"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Znieff la plus proche est situé à 650 m à l'est. Elle couvre la "Vallée de la Meuse".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation de Dieue-sur-Meuse approuvé le 29 avril 2005. Le poste électrique se trouve en dehors des zones inondables, il en est éloigné de plus de 600 mètres.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le poste s'inscrit au sein du périmètre de protection rapprochée du forage de "La Croix" déclaré d'utilité publique le 17 octobre 2013.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 650 m à l'est. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale "Vallée de la Meuse".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau de collecte des eaux pluviales du site sera modifié pour englober l'extension de la plate-forme et permettre aux eaux de rejoindre la nouvelle fosse déportée qui sera mise en place au sein du site
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour réaliser l'extension de la plate-forme, un léger décaissement du terrain sera nécessaire. La terre végétale sera conservée pour être réutilisée. Les éventuelles terres excédentaires seront conduites en décharge. La réalisation des nouvelles fondations des bancs transformateurs, tout comme la création de la nouvelle piste nécessiteront également des mouvements de terre et l'import de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés pour constituer l'extension de la plate-forme.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension entraînera la suppression d'une surface essentiellement cultivée. Seule une petite bande enherbée longe la clôture actuelle du site. Il n'y aura pas de perte d'habitat. Dérangement localisé et temporaire de la faune pendant les travaux mais présence de zones refuges proches
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature des travaux, de la faible surface concernée par l'extension, et de la distance séparant le poste du site Natura 2000, le projet est peu susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou les espèces ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extension sur 1700 m ² de surfaces essentiellement cultivée. Le prélèvement d'espace agricole est toutefois faible au regard des surfaces cultivées alentours.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste se trouve en dehors des zones inondables de la Meuse
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le poste se situe en périmètre de protection rapprochée de captage. Toutes les mesures de précaution seront prises lors des travaux (contrôle des engins,...) et du déplacement des transformateurs pour s'affranchir de tout risque de pollution accidentelle. Par ailleurs, la mise en place de la fosse déportée associée au puits d'infiltration intégrant une unité de traitement des eaux pluviales à la source (voir annexes complémentaires jointes) permettra de réduire le risque de pollution de eaux et des sols par rapport à la situation actuelle
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux (passage d'engins). Une signalisation sera mise en place. Les modalités seront définies en concertation avec la mairie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une étude acoustique (jointe en annexe complémentaire) a été réalisée. Les travaux envisagés auront pour effet de diminuer les niveaux sonores sur la partie sud du poste. A hauteur des habitations les plus proches, la contribution sonore du poste sera négligeable. En phase travaux, l'arrêté du 12 mai 1997 modifié, fixant les dispositions applicables aux matériels et engins de chantier et relatif à la limitation des émissions sonores de ces derniers, sera appliqué.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant les travaux, les engins peuvent générer des vibrations. Pendant la phase d'exploitation, un poste n'en génère pas.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le SF6 présent dans certains appareils électriques est confiné dans des compartiments étanches. En cas d'incident, un rejet accidentel de faible quantité de SF6 est possible. Ce risque d'incident est très réduit du fait des dispositions constructives des appareils, de la télésurveillance permanente ainsi que de leur entretien régulier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, toutes les dispositions visant à éviter les rejets seront prises par les entreprises (vérification d'absence de fuite sur engins, aire étanche pour lavage, kits anti-pollution...).</p> <p>En phase d'exploitation, les eaux pluviales seront infiltrées dans le sol via une unité de traitement des eaux pluviales à la source (voir annexe jointe) ce qui permettra de réduire le risque de pollution de eaux et des sols par rapport à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Effluents liés à la base vie durant les travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la mise en œuvre du chantier, et notamment de la modification de la clôture, application de la réglementation en matière de gestion des déchets : filières de traitement choisies en privilégiant l'ordre hiérarchique (réduction à la source, préparation en vue de la réutilisation, recyclage, valorisation, élimination...).</p> <p>En phase d'exploitation, un poste ne génère pas de déchet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des découvertes fortuites peuvent avoir lieu lors des travaux mais le risque est des plus limités. Le cas échéant, la mairie en sera immédiatement informée et des mesures conservatoires seront prises dans l'attente d'une éventuelle visite de spécialiste
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'une faible surface cultivée 1700 m ² . Impact limité pour l'agriculture

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation de l'environnement et sa responsabilité sociale d'entreprise, Enedis, entreprise certifiée ISO 14001, s'assurera que les entreprises qui réaliseront les travaux auront bien procédé à une analyse environnementale de leurs travaux et vérifieront la bonne mise en œuvre sur le chantier des mesures qu'elles auront indiquées (par exemple présence de kits antipollution dans les engins) par des contrôles réguliers tout au long du chantier.

Les matériaux issus de la modification de la clôture feront l'objet d'une gestion adaptée des déchets : tri et réutilisation éventuelle avant évacuation en décharge.

Les rejets accidentels d'huile des transformateurs seront évités grâce à la mise en place de bacs récupérateurs étanches reliés à une fosse déportée.

Quant aux eaux pluviales en provenance du site (eaux issues du réseau de drainage de la plate-forme, eaux des toitures...), elles seront infiltrées via un puits disposant d'une unité de traitement des eaux à la source.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé en dehors de tout espace naturel remarquable (Znieff, Natura 2000...). Le prélèvement de surface est faible (1700 m²) et concerne essentiellement une surface cultivée. Ce prélèvement d'espace agricole sera minime au regard des zones cultivées alentours.

Le site se situe toutefois en périmètre de protection rapprochée de captage. Cependant, compte tenu des mesures qui sont envisagées pour mettre le site aux normes environnementales (bacs de récupération étanche, fosse déportée, puits d'infiltration avec traitement des eaux...), Enedis estime que le projet permettra de réduire les risques par rapport à la situation actuelle et qu'il peut donc être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire 1 : Etude acoustique se rattachant à la partie 6.1. Nuisances Annexes complémentaires 2, 3 et 4 relatives au système de traitement des eaux pluviales à la source se rattachant aux parties 6.1 Risques et Emissions

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Heillecourt

le, 9 janvier 2020.

Signature

Florence BERTHOD
Chef d'agence BRIPS EST

